

créé à l'image de Dieu ; ici, le nom HOMME est générique, parcequ'il désigne tout le genre humain.

*55. Le nom désigne une *espèce* lorsqu'il est restreint à une certaine classe d'êtres : *Les HOMMES vertueux sont estimés ;* ici, le nom HOMME est *spécifique*, parce qu'il ne désigne qu'une espèce d'hommes.

*56. Le nom désigne un *individu* lorsqu'il est restreint à un seul être ou à des êtres isolés : *Cet HOMME est vertueux ; ces HOMMES sont vertueux ;* ici, les mots HOMME et HOMMES sont *individuels*, parce qu'ils ne désignent que des hommes isolés.

*57. Le nom est pris dans un sens *indéterminé* lorsqu'il ne désigne les êtres que d'une manière vague ; ainsi, dans ces phrases : *une montre en OR, un pont de BOIS, une action d'ÉCLAT ;* les noms *or, bois, éclat*, sont *indéterminés*, parce qu'ils ne désignent ni un genre, ni une espèce, ni un individu.

ARTICLE 3.—FORMATION DU PLURIEL DANS LES NOMS.

*58. La règle générale pour former le pluriel dans les noms est de mettre une *s* à la fin du singulier : *Un enfant, des enfants ; un verrou, des verrous ; un écureuil, des écureuils ; un bœuf, des bœufs.* Cette règle présente quelques exceptions.

55. Quand est-ce que le nom désigne une espèce ?

56. Quand est-ce que le nom désigne un individu ?

57. Quand est-ce que le nom est pris dans un sens indéterminé ?

58. Quelle est la règle générale pour former le pluriel dans les noms ?